

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 5 juillet 2019 à la Préfecture de la Région Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 1^{er} janvier 2014 liant la Commune de BOISGUILLAUME et l'Etablissement Public,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter une délégation du **Droit de Prémption Urbain**, en vue d'acquérir, au besoin par voie de préemption, à la demande de la Commune de **BOISGUILLAUME** (Seine Maritime), dans le cadre de ses objectifs de construction de logements sociaux, et pour répondre aux engagements pris au titre du contrat de mixité sociale signé en 2017 différents biens situés en centre-ville Route de Neufchâtel, à savoir :

Section	Numéro	Superficie (m ²)	Adresse
AV	306	1 654	19 rue Girot
AV	307	950	La Prévotière
AV	315	319	Route de Neufchâtel
AV	314	186	2021 route de Neufchâtel
AV	319	121	Route de Neufchâtel
AV	318	57	Route de Neufchâtel
AV	317	3 035	2021 route de Neufchâtel
AV	298	687	1951 route de Neufchâtel
AV	117	295	1975 route de Neufchâtel
AV	116	277	1997 route de Neufchâtel

AV	313	1 047	2021 route de Neufchâtel
AV	320	498	Route de Neufchâtel
AV	321	121	Route de Neufchâtel
TOTAL		9 247	

En tout état de cause, la collectivité, pour répondre aux critères posés par le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF devra réaliser un programme de logements comportant au minimum 30 logements à l'ha + 20 % LLS.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est majorée de 500 000 € pour être fixée à **1 000 000 € (Compte 920 315 – BOISGUILLAUME "Angle Rue Girot/Route de Neufchâtel")**.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le **25 JUIL. 2019**

Le Préfet,

~~pour le Préfet et par délégation~~
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT